

Les gaîtés de l'annonce

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1923)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217803>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

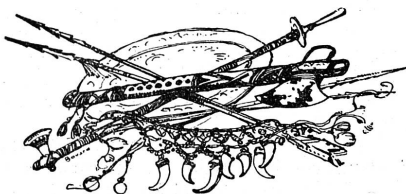


Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



ARMOIRIES COMMUNALES

LE Conteur va publier une nouvelle série d'armoiries communales. Comme introduction à ces articles, nous donnons les lignes ci-dessous, extraites du numéro 12 du journal *Le Nord Vaudois*, elles sont signées : R. Lebrun.

Il est d'étranges retours dans les affaires de ce monde. Lors de la Révolution vaudoise, les nouveaux maîtres des communes avaient en général donné l'ordre péremptoire de faire disparaître les armoiries de nos seigneurs plus ou moins féodaux. L'autre jour, le propriétaire d'un manoir du Gros de Vaud nous donnait à lire un billet du commissaire Dufour, de Goumoëns-la-Ville, billet enjoignant d'enlever sans délai tous les blasons des ci-devant nobles de ces lieux, tant à l'intérieur du temple que dehors sur les murailles du castel.

Ainsi fut fait ! Croix de Savoie, coquilles des croisades, tout fut gratté ou démolí. Pendant plus d'un siècle, cent-vingt-quatre ans durant, les yeux l'imagination, la pensée aussi furent sevrés du spectacle d'un passé évidemment peu regrettable et dont les chants nouveaux eux-mêmes « chassaient l'importun souvenir ». O modération vaudoise, tu ne veux point qu'on dise « affreux » un « haïssable » passé, tu tiens au très raisonnable « importun ». L'ours de Berne n'est pour le Vaudois qu'une ennuyeuse mouche du coche cantonal de 1803, coche où du reste nos pères ont aussi tenu à placer un blason plutôt souriant, frais, vierge de sang !

Tout cela donne à comprendre la facilité, la bonhomie avec lesquelles nos architectes officiels et décorateurs de temples font accepter le retour sur vitrail, sur panneaux de galerie, des écus de familles nobles dont l'histoire particulière se mêlait à l'histoire locale d'une manière tout intime.

Ainsi à Goumoëns-la-Ville, on peut voir quatre reproductions d'armoiries bien alignées sur estrade sacrée et qui semblent vraiment s'avancer, saluant la présente génération assise, bien en ordre dans la nef restaurée.

A vrai dire, trois seulement de ces blasons rappellent des familles seigneuriales : les « de Haller » pour le passé de Goumoëns-le-Jux, les « de Goumoëns » pour les annales de Goumoëns-la-Ville, et les « Montfaucon » pour l'histoire d'Eclagnens. La commune de Goumoëns-la-Ville figure en bon droit sur cette ligne héraldique ; ses armes existaient déjà au dix-huitième siècle. Une « ville » à son écu, c'est évident !

Au reste, voici qu'Eclagnens se veut accorder aussi des armes communales et va joyeusement arborer l'écu des Montfaucon, seigneur du dit Eclagnens, bien avant les « de Haller » que peut-être Goumoëns-le-Jux priera, puisque la famille vit

encore, de lui laisser adopter leur blason. C'est affaire d'arrangement avec la Commission héraldique vaudoise.

Dans beaucoup, dans la plupart des cas de cette espèce, les armoiries exhumées de quelque parchemin ou d'un porche oublié de manoir plus qu'abandonné, sont aisément reprises avec une légère modification comme celle qu'opéra la commune de Champvent ou de Pailly ou de Belmont sur Yverdon.

Lorsque, comme Châteaubriand revenu à Véro-ne, en 1833, l'on peut s'écrier : « Monsieur de Serre ? Mort ! Monsieur d'Aspremont ? Mort ! le pape Pie VII ? Mort ! » Bref, quand la commune peut constater la disparition définitive des seigneurs, alors les armes, souvent très belles, sont brièvement reprises... sans droits de mutation.

Pendant que le Grand Conseil ne s'inquiète pas de cette source inattendue de revenus, il faut que nos édiles, et nos sculpteurs de fontaines, se hâtent d'orner avec art leurs actes officiels ou leurs œuvres monumentales.

* * *

Puisque nous sommes à Goumoëns-la-Ville, disons le plaisir que nous a procuré récemment le châtelain de ces lieux en accordant une salle du manoir pour une séance avec projections lumineuses sur « La Savoie du temps de l'Escalade ». Pays et gens savoyards sont aujourd'hui dans notre zone d'observations même politiques. Le conférencier de Goumoëns nous a si bien pioméné en terres transalpiniques, en Chablais, et Faucigny, en Genevois, en Maurienne encore, que nos lectures ultérieures sur la question des zones en prennent dès maintenant une signification plus précise.

Sans doute, c'est au siècle de l'Escalade que nos esprits étaient invités à se transporter par les yeux et par la pensée. Mais les relations entre la Savoie et Genève apparurent à leur tour lorsqu'à la fin de la causerie, les tours de St-Pierre, l'extension caractéristique de la cité des Nations surgirent sur l'écran, succédant aux paysages de l'actuelle province ou mieux des deux départements français dont nous aurons à discuter, sinon à trancher la destinée économique et même morale.



LÉ VILHIÈ ET LÉ NOVALLE MÉZOURÉ

Air de Rouéz tambours.

Lé conséliers, dé cliiâ que va pé Berna
Du on par d'an l'avant grant cousin
Que n'aussant pas fâuta dé n'lanterna
Po gouverna et mena lé canton.
« Pourrou fraré, que fein no ce ?
Quo laô pridzai, on estajé ;
No faut miquemaquâ la Suisse
Et revesa, sarai pas dié ! »

Et du adan dein toté laô tenablié
L'ant dégrussi on bocon daô canton.
L'ant jé dâi loi, ma lé pllie misérablié
Sé sant neyé dein lo référandon.
Mimameint su lé zallumetté
L'ant decida on Arrêté
L'ant démolí le zépoletté bis
Et ne sé pas que n'ant pas fé.

Sé sant mécliâ dé tzandzi lé mézouré.
Po cein l'ant de : « Po lou bin d'aô pai
Tzi lé Prussiens n'ein dza bin praô dé tzoués,
No faut allâ queri oquie à Paris ! »
Et lai sant zu queri lo mètre
Po déboca lo villio pi !
Cein l'est-te bon ? lo faut bein crâiré bis
Puisque lé diant que cein va mi !

Mâ oreindra, quié vant féré lé fenné,
Ka po aunâ, lou bré ne vaut pllie rein.
Et po téza, lé tsamp, lé bou, lé vegné,
Adieu la poussa ! l'est l'are dé terrain.
Quein miquemaque et quien grabudzo
Qu l'ant jé ti cliiâ consélié
L'est quazu pi que lo deludzo bis
Ka pe nion cé on ne vâi bé.

Et lé gros mât dé cinq et dix livré,
Et lé petit : l'est po lo villio fé.
Ka po pésa lé caion et le vivré,
Lo fein, la paille, et la lanna et lo couâi,
le faut tsandzi lé z'ébalancé
Et lé gros pa que sant pertot.
L'once s'einva pé la metzance bis
Et l'on no baille lo kilo.

Mâ n'é pas tot ! Nouré pourré quartetté
Lé demi pot, tot cein va au rebu.
No sein fotu, ka sein cliiâ petsolletté
Coumeint savai quant l'é qu'on a praô bu.
Tzacon savâ po son thoraxe
Diéro falliâ po sa saiti
Ora po garni sa carcasse bis
Faut lo litre et lé doâ déci.

Portâ-vo bin, pi, taisé, poucé, oncé,
Pot, quartéron, auné, moulo, tieintaux,
Copé, setai ! Lo boun'an vo z'infoncé
Allâ gaillâ muri pé l'hépétaux.
Ora veni ! cliian novis titrés
Grammé, déci, déca, hecto,
Mètre, kilo ! Vive lo litre bis
Pisque tint mé que demi pot.

C. C. Dénéréaz.

Les gaités de l'annonce. — Un marchand de vins a fait insérer l'annonce que voici :

« Vins à l'emporter, « garantis naturels » et vendus « au prix de fabrique ».

Délicieux, n'est-ce pas, et authentique.

Rencontre. — Un citoyen, en blouse bleue, s'approche, la main tendue, d'un de nos plus sympathiques conseillers d'Etat.

Après le serrement de main, M. le conseiller harsarde :

— Mais, Monsieur, je n'ai pas le plaisir de vous connaître.

— Moi non plus, Monsieur, mais il me semble que c'est vous qui avez parlé le premier du phylloxéra.